



Notre modèle inclusif

La dimension de l'école, le nombre d'élèves par classe, l'engagement de toute l'équipe pédagogique et d'encadrement et la volonté très claire de la Direction ont été et sont encore des ingrédients essentiels qui expliquent la réussite du modèle inclusif mis en place.

Tous les enseignants titulaires des classes et les accompagnants ont suivi un cours de sensibilisation à l'autisme.

La mise en place d'un réseau cohérent et coordonné autour de l'élève explique également le succès de la scolarisation.

Consciente des besoins importants des élèves autistes, l'école ne peut pas répondre à toutes les demandes aujourd'hui. Elle poursuit toutefois des efforts constants pour améliorer l'inclusion scolaire.

Dans ces conditions et afin de garantir une scolarité certifiante à l'élève autiste intégrant ses rangs, la Direction a établi **deux critères de base** :

1. L'élève doit avoir un moyen de communication déjà mis en place avant son entrée à l'école.

Ce moyen de communication peut être renforcé dans le cadre de la scolarisation, mais ne peut pas être démarré à l'école. L'équipe actuelle ne permet pas de réaliser un tel objectif.

2. L'élève doit être en mesure de suivre le programme scolaire.

Il va de soi que l'élève aura tous les aménagements autorisés et qu'un programme personnel scolaire lui sera proposé, avec des moments de travail de soutien individuel au sein même de l'école, si cela s'avère nécessaire. Ce programme prévoit également de travailler sur les émotions, les compétences sociales et l'apprentissage de l'autonomie avec l'enseignante spécialisée.

Sur le plan pédagogique, l'école privilégie une approche centrée sur les forces en tenant compte des besoins de l'élève, avec un état d'esprit coopératif avec la famille, partenaire actif de la scolarisation de leur enfant.

Critères et conditions d'inscription

Il y a trois critères pour pouvoir déposer une demande d'inscription.

Critère 1 — Diagnostic

Un diagnostic d'autisme posé par un centre ou un professionnel agréé est requis.

Critère 2 — Bilans

Des évaluations cognitives et développementales spécifiques doivent être établies par un professionnel spécialisé avant la rentrée scolaire.

Ces bilans permettent d'identifier le profil de l'élève.

Critère 3 — Stage obligatoire

Un **stage de 2 jours** est requis avant toute validation d'inscription.

Ce stage est préparé en amont avec le partenaire de l'École, [Éducation Inclusive](#)¹, qui, en accord avec la Direction, coordonne le projet d'inclusion. Il permet d'évaluer les forces et les besoins de l'élève **directement en contexte de classe**.

Si le stage est jugé positif, **la Direction** décidera, en fonction du groupe-classe à venir, de valider l'inscription.

Organisation, tarifs et suivi

Afin d'assurer une inclusion optimale et un accompagnement de qualité, l'accueil est limité à deux élèves autistes par classe. Toutes les classes de l'école sont des classes à double niveau.

L'accompagnement de l'élève autiste en classe est obligatoire.

Toute inscription confirmée comprend ainsi un suivi personnalisé en classe, réparti en deux volets :

- une assistante à la vie scolaire qui est tous les jours sur le terrain
- une coordination & supervision du projet, ainsi que des cours individuels spécifiques assurés par l'enseignante spécialisée.

La coordination du projet « inclusion » est assurée par le partenaire de l'École, [Éducation Inclusive](#), en accord avec la Direction.

Le coordinateur et l'accompagnant sont rémunérés directement par la famille, indépendamment de l'écolage.

Pour connaître les tarifs du stage et du suivi en classe (deux volets) si l'inscription est confirmée, veuillez consulter le PDF sur le site de l'école : « TARIFS INCLUSION ».

Pour toute autre information : secretariat@ecole-farny.ch

¹ Site de [Éducation Inclusive](https://education-inclusive.ch/) : <https://education-inclusive.ch/>